



AVIS DE COURSE

LUNDI 27 mai 2019 au départ de Marseille

Course Mini 6.50 de 500 milles en solitaire

En partenariat avec la Classe Mini

Sous l'égide de la Fédération Française de Voile



La notation « [DP] » dans une règle de cet Avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 Organisation

L'épreuve « **Mini Med** » est organisée par le **Cercle Nautique et touristique du Lacydon (CNTL)** du samedi 25 mai au dimanche 2 juin 2019, en partenariat avec la **Classe Mini**, sous l'égide de la **Fédération Française de Voile (F.F.Voile)**.

2 Règles

La course sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017 - 2020.
- Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers feront l'objet d'un avenant ultérieur à cet Avis de Course et seront publiées sur les sites internet dédiés à la course.
- Les règlements fédéraux.
- La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.
- Les RSO (Réglementation Spécifique Offshore) en vigueur - Épreuve de catégorie 2.
- Le Guide Mini (édition en vigueur).

En cas de traduction de cet avis de course, le texte en français prévaudra.

3 Publicité

Les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la régulation World Sailing (WS) 20.9.2 et l'article R-17 du Guide Mini 2019 s'appliqueront. [DP].

La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

4 Admission

La course **Mini Med** est ouverte aux voiliers conformes au règlement et à la jauge Mini 6.50 - 2019.

L'épreuve compte pour une distance de **500 milles**, elle est classée en **niveau B** par la Classe Mini 6.50.

Les voiliers sont menés **en solitaire** par un skipper ayant été admis à participer par l'organisateur, les Autorités sportives et maritimes (Cf. Règlement Mini, article R-2). Les skippers doivent avoir remplis les critères de qualification pour les épreuves de niveau B tels que définis par l'article R-8-a du Règlement Mini 2019

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant au **CNTL**, accompagné des frais d'inscription (voir modalités de règlement chap. 5).

Les Skippers **possédant une licence FFVoile** doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la **voile en compétition**
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

Les Skippers étrangers **ne possédant pas de licence FFVoile** doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un million cinq cent mille d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (RCV 76).

5 Inscription

Le nombre d'inscrits est limité à **50 bateaux**.

Les droits d'inscription sont de **540 €** (dont **120 €** pour la balise de positionnement). En cas d'annulation, l'Autorité Organisatrice conservera la somme de 120 € de frais de dossier non remboursables.

Une majoration de **70 €** sera appliquée pour une inscription après le **27 avril 2019**.

La fiche d'inscription est à compléter en ligne à l'adresse suivante :

http://www.nvi-ins.fr/INS_REGATE?manif=465

Vous recevrez un e-mail récapitulatif des informations que vous avez saisies en ligne.

Pour valider votre inscription vous devez vous acquitter des frais d'inscription requis avant le **27 avril 2019**, de la façon suivante :

- en envoyant un chèque bancaire à l'ordre du CNTL en indiquant au dos le nom et le n° de voile du bateau.
- en appelant le secrétariat pour effectuer un paiement à distance par carte bancaire,
- en effectuant un virement bancaire en indiquant lors du virement le nom et le n° de voile du bateau (attention tous les frais bancaires restent à la charge du donneur d'ordre).

Cercle Nautique et Touristique du Lacydon, Quai marcel Pagnol, 13007 Marseille
04 91 59 82 00

[Télécharger les informations bancaires du CNTL](#)

Désistements : « Les annulations d'inscription moins d'un mois avant la date prévue du départ, non justifiées par un cas de force majeure, entraîneront la perte définitive des droits d'inscription » (Article R-13-a du Guide Mini 2019)

Cette règle s'applique également aux concurrents figurant en liste d'attente.

Il appartient à chaque concurrent de suivre l'évolution de son dossier et de provoquer en temps utile les interventions des équipes d'organisation.

6 Accueil

Le **CNTL**, les différents partenaires de la course mettent en œuvre les conditions d'un accueil de qualité pour l'ensemble des concurrents de La Mini Med.

Place de port

Les bateaux inscrits à La Mini Med sont accueillis gratuitement sur le plan d'eau du CNTL **du dimanche 19 mai au samedi 8 juin 2019 sous l'entière responsabilité du skipper.**

Il est demandé d'annoncer au club la date et l'heure prévue d'arrivée ;

Dans tous les cas, il est obligatoire pour chaque bateau concurrent de se déclarer au bureau du club dans les plus brefs délais après son arrivée [DP].

Les concurrents devront notamment rester joignable et suivre les instructions indiquées par les services du portuaire du Club pendant toute la durée du séjour de leur bateau [DP].

Les bateaux doivent rester à la place qui leur aura été attribuée pendant qu'ils sont dans le port [DP].

Manutentions

Les grutages sont à la charge des skippers.

Les manutentions de Mise à l'eau et de Mise à Terre sur remorque personnelle seront effectuées par une personne habilitée du CNTL à la grue sur l'aire technique. **Le tarif par bateau sera de 72,80 € TTC l'aller/Retour.**

Contactez le **CNTL** pour prendre rendez-vous. **Un bon de manutention (facture acquittée)** sera délivré par le **CNTL** à réception du règlement.

Toute autre manutention nécessitant l'usage de la grue, sera effectuée par le personnel du Port au Tarif public, sur rendez-vous.

Des solutions de stockage de remorque seront proposées.

7 Jauge

Les bateaux doivent être conformes à la Jauge Mini 2019.

Une session de jauge pourra avoir lieu au **CNTL** pendant la période d'accueil des bateaux. Pour faire jauger votre bateau, vous devez prendre contact avec la **Classe Mini**.

8 Équipement de sécurité

L'armement des bateaux devra répondre aux exigences de la **Classe Mini** à la date de départ de la course (Tableau E-15 Guide Mini 2019).

Aucun bateau ne pourra prendre le départ sans avoir satisfait aux contrôles de sécurités.

Contrôles

Des visites de contrôles seront organisées du jeudi 23 au dimanche 26 mai, la présence du skipper est obligatoire à partir du samedi 25 mai 9h00.

Un calendrier pour la prise de rendez-vous sera envoyé à tous les concurrents la semaine avant le début de la période d'accueil, il est recommandé de l'utiliser

Pharmacie

La trousse à pharmacie minimale devra correspondre à minima à la dotation médicale Type B disponible sur le site de la Classe Mini. (Cf. règlement Mini, article E-12 Guide Mini 2019)

9 Parcours

Départ et arrivée Rade de Marseille. Parcours sur les zones Provence, Corse, Elbe et Ligurie. Une vue générale du parcours est en ligne sur la page de la course

Des parcours de substitution pourront être mis en place en fonction des aléas météo.

L'annexe « Cartes Marines Obligatoires » et le parcours prévu sont en ligne sur la page de la course.

Page de la course : <https://www.cntl-marseille.com/regates-2/mini-med-2019/>

10 Programme

La phase préparatoire du départ de la **Mini Med** se fera au CNTL Marseille Vieux Port

Le programme est susceptible d'être modifié en fonction des conditions météo, notamment le départ, qui pourrait être donné à partir du dimanche 26 mai. Le début de la période des contrôles de sécurités serait alors avancé en fonction de la présence des concurrents.

Dimanche 19 mai 2019*	Début de la période d'accueil gratuite au CNTL
Jeudi 23 & vendredi 24 mai 2019	10h00 Début de contrôle de sécurité
Samedi 25 mai 2019	09h00 heure limite d'arrivée des bateaux obligatoire et Émargement des Skipper 09h30 Contrôle de sécurité et/ou jauge suivant planning de RDV - Confirmation des inscriptions
Dimanche 26 mai 2019	Contrôle de sécurité et/ou jauge suivant planning de RDV Confirmation des inscriptions 18h00 briefing Skipper au CNTL- Présence skipper Obligatoire
Lundi 27 Mai 2019	10h00 briefing Météo au CNTL- Présence skipper Obligatoire - Émargement 13h00 Départ
Samedi 1 ^{er} juin 2019	19h00 Proclamation des résultats
Dimanche 3 juin 2019	Jour de réserve
Samedi 8 juin 2019*	Fin de la période d'accueil gratuite au CNTL

*L'accueil des bateaux est possible sur demande au bureau du club avant et après les périodes de gratuités. Les conditions d'accueil seront fixées au coup par coup en fonction des disponibilités du plan d'eau. Les concurrents devront informer l'Autorité Organisatrice et le secrétariat du CNTL avant le départ sur leurs intentions de stationnement du bateau après la course.

11 Date limite d'arrivée

Les bateaux et les skippers devront être à la disposition de l'Autorité Organisatrice au plus tard le **samedi 25 mai à 9h00** au CNTL.

Le skipper devra, dans ce délai, signer la fiche d'ouverture de dossier d'inscription au secrétariat de la course pour attester de sa présence ainsi que de celle de son bateau au CNTL Marseille Vieux Port.

Passée cette date, les pénalités financières suivantes seront appliquées : 80 € les premières 24 heures, puis 160 € pour le second jour de retard (cf. règlement Mini, article R-13-b Guide Mini 2019).

Le produit de ces pénalités sera versé à une association de sauvetage en mer.

Les bateaux et les skippers qui ne seront pas présents au CNTL Marseille Vieux-Port **le dimanche 26 mai 2019 à 09H00** pourront ne pas être autorisés à prendre le départ.

12 Classements

Il sera effectué un classement Proto et un classement Série. Ils seront effectués en temps réel, en tenant compte des éventuelles pénalités ou bonifications.

13 Prix

Les Trophées de l'épreuve seront remis au vainqueur de chaque série.

14 Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de deux millions d'euros pour la compétition.

Les concurrents licenciés hors F.F.Voile doivent fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile à hauteur de deux millions d'euros - (Guide Mini R-11-a Guide Mini 2019)

15 Obligation de représentation des concurrents

Les concurrents devront être présents aux briefings et réceptions officielles (voir chapitre 8 et 10 de l'Avis de Course), modifié ou précisées par avenant au présent avis de course diffusé avant le **18 mai 18h00** [DP].

16 Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'Autorité Organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer - sans compensation et à quelque moment que ce soit - des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même.

Ceci, sur tous supports liés à l'épreuve « **Mini Med** » pendant la période de la compétition ou pour la promotion de celle-ci et des suivantes.

17 Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage.

18 Contacts



CNTL

Quai Marcel Pagnol
13007 Marseille - France
Tél : +33 (0)4 91 59 82 00
evenements@cntl-marseille.com
<http://www.cntl-marseille.com>



Classe Mini

22 avenue de la Perrière
56100 Lorient - France
Tél: 33 (0)954 54 83 18
contact@classemini.com
www.classemini.com

